

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23 octobre 2024

ID : 014-211401815-20241014-DELIB20240809-DE



Exécutoire le 23 octobre 2024



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24 Conseillers présents : 19 Votants : 21	<b>Séance du 14 octobre 2024</b>
Date de la convocation : 8 octobre 2024	
<b>Delib20240809</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE.

### Pouvoirs :

M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA  
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

### Absents excusés :

Mme Ymen FARHAT  
M. Damien GUINEHEUX  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Mme Véronique LEVILLAIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23 octobre 2024



ID : 014-211401815-20241014-DELIB20240809-DE

Exécutoire le 23 octobre 2024

**Delib20240809**

**OBJET : Avis du conseil municipal de Cormelles le Royal sur le projet d'implantation de trois éoliennes et de deux postes de livraison – Parc éolien du bois Drouet sur la Commune de Bellengreville**

La Commune doit rendre un avis dans le cadre d'une enquête publique sur l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Bellengreville, organisée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2024.

Ce projet est porté depuis 2019 par la société VENSOLAIR. Il est constitué de trois éoliennes situées pour deux d'entre elles dans la plaine de Bellengreville et pour la troisième, en bordure des marais de Chicheboville.

Ce dossier a fait l'objet d'un refus en 2021 de la Commune de Moulton-Chicheboville en raison de l'implantation de l'éolienne n° 3. En effet, l'éolienne n° 3 se situe à 620 m des premières habitations et 720 m du cœur de Chicheboville. Sa position en hauteur d'un coteau la rendrait visible depuis une très grande partie du village historique de Chicheboville.

Considérant le refus exprimé par les Communes de Bellengreville, Frénouville et la Communauté de Communes Val à Dunes,

Considérant les nuisances potentielles engendrées par ce projet,

Considérant la proximité de la Zone natura 2000 et le risque pour la biodiversité faunistique et floristique unique en Europe qui existe sur le marais de Chicheboville-Bellengreville,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête publique,

Le conseil municipal de Cormelles le Royal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un **avis défavorable** au projet d'implantation de trois éoliennes et de deux postes de livraison du parc éolien du bois Drouet sur la Commune de Bellengreville.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23 octobre 2024



ID : 014-211401815-20241014-DELIB20240809-DE

Exécutoire le 23 octobre 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 16 octobre 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN